

Fiche tarifs 2018

EPLE		LP ALBERT BAYET	
Nombre de petit déjeuner par semaine	6	Nombre de jours simulation	Forfait
Nombre de déjeuner par semaine	5	% d'augmentation simulation	
Nombre de dîner par semaine	5	% d'augmentation Région	3,00%
Nombre de nuitée par semaine	6	Nombre de jours d'ouverture	180
Nombre de semaine	36		
Internat		Ticket	
% d'augmentation simulation		% d'augmentation simulation	
% d'augmentation Région	3,00%	% d'augmentation Région	2,88%
Tarifs Restauration			
Elève du lycée / Apprenti / Elève cycle supérieur / Elève Extérieur		EPLE	
PETIT DEJEUNER			1,28 €
DEJEUNER UNITE	Ticket		4,28 €
DEMI PENSION	Forfait annuel 6 jours		712,00 €
	Forfait annuel 5 jours		593,00 €
	Forfait annuel 4 jours		474,00 €
	Forfait annuel 3 jours		356,00 €
INTERNES EXTERNES	Forfait annuel		1 405,90 €
Commensaux			
Enseignant / Personnel du lycée			
DEJEUNER / DINER	Agents des lycées		2,60 €
	C1 = Contrat aidés et indice < 360		2,60 €
	C2 = indice de 360 à 450		4,28 €
	C3 = indice > 450		5,30 €
PETIT DEJEUNER			1,28 €
Autres Tarifs restauration			
Personnes Extérieures			
DEJEUNER / DINER	C4 = Repas hôtes de passage		6,42 €
DEJEUNER	C5 = Repas amélioré 1		8,56 €
	C5 = Repas amélioré 2		14,98 €
PETIT DEJEUNER			1,28 €
Autres Prestations restauration			
Tarifs Hébergement			
Elève du lycée / Apprenti / Elève cycle supérieur / Elève Extérieur		EPLE	
FORFAIT			
	Forfait annuel 5 jours		1 865,00 €
	Forfait spécial 1		780,10 €
NUITEE	Nuitée		2,83 €
Autres tarifs hébergement			
Commensaux et personnes Extérieures			
NUITEE	Nuitée hôte de passage 1		9,11 €
	Nuitée hôte de passage 2		15,95 €
	Nuitée hôte de passage 1 + PDJ		10,42 €
	Nuitée hôte de passage 2 + PDJ		17,27 €
Autres Prestations hébergement			
Remise d'ordres / Charges communes			
Remise d'ordres		Taux de charges communes	
De plein droit		Chaque établissement réalise sa propre estimation de la contribution des recettes en restauration et hébergement aux charges de viabilisation et fonctionnement de l'EPLE	
Stage obligatoire entraînant une prise de repas à l'extérieur			
Séjour pédagogique			
Décès de l'élève			
Départ de l'élève de l'établissement		Rappel: aucune gratuité n'est autorisée; quel que soit la fonction du convive	
Sur demande écrite de la famille			
Absence justifiée par le représentant légal, d'au moins 1 semaine consécutive, décomptée en jours d'ouverture du service de restauration			
Changement de régime			
Exclusion temporaire			